

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 19 janvier 2023 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 12 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS : M COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M FOIRET, Mme DUBOUIS, M BOUDEAU, M DENIAU, M. CHERRORET, Mme ENGUEHARD, M CHARLES, Mme FAURE, M PACAUD, Mme LAURENT, M CHAUSSECOURTE.

ETAIT ABSENTE : Mme MAZIERE

➤ Madame Corinne DEMAY est élue secrétaire de séance.

Une modification de l'ordre du jour est proposée en début de séance concernant la création de deux postes d'adjoints administratifs pour le transfert du dispositif recueil.

☞ **Cette proposition est votée à l'unanimité.**

1- Validation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022 :

☞ **Le procès-verbal de la dernière séance du 1^{er} décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

2- Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 – compte 21 – achat d'un camion :

Monsieur Desloges indique qu'il ne s'agit pas d'un camion mais d'un véhicule benne qui viendrait en remplacement de celui existant qui nécessite de grosses réparations. Il donne le montant du devis : 31 800 € comprenant carte grise et système de sécurité. Monsieur le Maire explique que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il propose de créditer de 3 000 € sur le compte 21571 pour l'achat du véhicule.

☞ **Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.**

3- Election d'un (e) nouveau (elle) 3^{ème} adjoint(e) et vote de son indemnité :

Monsieur le Maire explique que Madame la Préfète a donné son accord quant à la démission du poste de 3^{ème} adjoint de Monsieur Dominique FOIRET. Il invite les candidats à se faire connaître. Monsieur Philippe BOUDEAU est candidat au poste de 3^{ème} adjoint. Les conseillers municipaux prennent part au vote à bulletin secret.

Résultat :

- 12 voix pour Monsieur Philippe BOUDEAU,
- 2 bulletins blancs.

Monsieur Philippe BOUDEAU est proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter l'indemnité qui peut lui être attribué sur décision du conseil municipal, que celle attribuée à Monsieur Foiret était de 15.79% de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

☞ **Le conseil municipal décide de lui allouer la même indemnité.**

4- Nomination du correspondant Incendie et secours :

L'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure prévoit la désignation, par le Maire, d'un adjoint ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Monsieur Georges DESLOGES se propose.

☞ **Un arrêté sera établi pour la nomination de Monsieur Desloges en tant que correspondant Incendie et Secours.**

5- Délibération à l'adhésion du syndicat SUPRA (sur 6 syndicats d'eau adhérents – mutualisation production d'eau et distribution) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIAEP d'Ahun et des délibérations du SIAEP d'Ahun acceptant la création d'un syndicat supra de production et d'interconnexion d'eau potable.

Pour rappel, six unités de gestion de l'eau potable, les SIAEP de la région de Boussac, de la Rozeille, de la Vallée de la Creuse, d'Ahun, du Bassin de Gouzon et la Communauté d'Agglomération de Guéret, sont à l'initiative de cette création.

Monsieur le Maire demande de se prononcer pour autoriser l'adhésion du SIAEP d'Ahun au syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable.

Monsieur Foiret donne des informations complémentaires, explique que ce syndicat aurait dû être créé depuis de nombreuses années. Il va devoir œuvrer sur la ressource en eau disponible compte tenu des conditions climatiques défavorables en outre : de traiter, de rechercher, de limiter, de mutualiser, de créer et/ou remplacer des unités de traitement de l'eau s'appuyant sur le schéma départemental.

Monsieur Pacaud explique qu'il faut être prudent sur la situation de la station de Chamberaud et qu'il est nécessaire de l'implanter au bon endroit et non où l'étude en cours la prévoit, à savoir sur la parcelle AC 98 de la commune de Chamberaud. Il rappelle également qu'une étude avait déjà été réalisée, Monsieur le Maire explique qu'un avant-projet a été validé en 2020 par le SIAEP qui maintient le site de Chamberaud. Les 6 unités de gestion de l'eau potable ont lancé une étude de faisabilité début 2023 sur fond de schéma départemental validé par le Conseil départemental en 2020.

Cette étude va analyser la mutualisation territoriale de la production d'eau et sa mutualisation.

Elle confirmera ou non le nouveau site de l'usine de traitement à Chamberaud mais dans tous les cas, elle ne sera pas sur Saint-Martial-le-Mont.

Monsieur Pacaud soutient qu'il ne faut pas créer une nouvelle station à Chamberaud.

☞ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité pour l'adhésion du SIAEP d'Ahun au syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable et autorisa Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette délibération.**

6- Délibération concernant le RIFSEEP des agents communaux – choix du versement :

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal avait voté le 15 novembre 2017 la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire. Cette indemnité est versée annuellement. A la demande des agents, il propose de laisser le choix de la périodicité du versement. Sur demande écrite, chaque agent pourra solliciter le versement de cette indemnité soit mensuellement, soit annuellement.

☞ **Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.**

7- Autorisation pour les signatures des bons de commande (fournitures) :

La secrétaire générale avait reçu du conseil municipal l'autorisation de signature pour les bons de commande pour les achats de fournitures à hauteur maximale de 200 €. En raison de son congé longue maladie, il serait judicieux d'attribuer cette même délégation aux adjoints administratifs en poste, à savoir Mme Hélène LAFARGE et Frédérique LE COZ.

Monsieur Pacaud demande si les 2 agents concernés sont d'accord. Monsieur le Maire lui confirme que c'est bien le cas.

Mme Demay indique qu'un élu est là chaque matin, et que les demandes des agents techniques (le plus souvent demandeurs pour les fournitures en raison de leur métier) pourraient être organisées en ce sens.

Résultat du vote pour l'autorisation de signature des bons de commande à hauteur de 200€ maximum :

9 POUR

5 ABSTENTIONS

☞ **Décision adoptée**

8- Création de deux postes d'adjoints administratifs :

Monsieur le Maire explique que suite à l'accord du Ministère de l'Intérieur, le dispositif recueil (cartes d'identité – passeport) pourra être transféré à la maison France Services. Pour cela il est nécessaire de créer deux postes d'adjoints administratifs à 28h au lieu de 24h actuellement. En effet l'augmentation dépasse les 10% du temps de travail déjà réalisé, il n'est pas possible de faire un avenant aux contrats existants.

Le déroulement de la procédure s'établit comme suit :

- Création des postes par délibération du conseil municipal,
- Publication de 2 mois,
- Ouverture des postes par contrats,
- Clôture des postes à 24h.

☞ **Décision adoptée à l'unanimité.**

Questions diverses :

9- RPOS du SICTOM :

Mme Demay demande si le Conseil Municipal à des questions concernant le Rapport annuel sur la Qualité et le prix du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2021 du SICTOM de Chénérailles, qui a été transmis par mail et dont le conseil municipal a pris lecture. Aucune question n'est soulevée.

10- Point sur les travaux en cours :

- a. Travaux de rénovation des réseaux d'eau dans le bourg d'Ahun mandatés par le SIAEP d'AHUN : une déviation sera mise en place du 30 janvier au 03 février prochain car les entreprises doivent réalisées des tranchées traversant la route. Les intempéries retardent les entreprises.
- b. Décapark : les travaux sont quasiment terminés. L'ouverture ne pourra se faire qu'après des températures idéales qui stabiliseront le sol.
- c. Office du tourisme : l'entreprise a débuté les travaux dans le bureau de la Directrice.
- d. Bureau du dispositif recueil à la Maison France Services : un agent communal a débuté les travaux.
- e. ESAT : la porte de l'ancienne entrée a été changée. La suite des travaux sera bientôt programmée.

11- Point propre situé sur le parking de la rue Saint Michel :

Une famille a fait construire une maison sur la parcelle située juste derrière le point d'apport volontaire et demande le déplacement de celui-ci. Monsieur le Maire explique qu'après s'être rendu sur les lieux, il serait effectivement judicieux de la déplacer tout en restant sur le même parking. Contact sera pris avec le SICTOM pour l'opération. Le déplacement de ce point propre est à l'étude.

12- Fonctionnement actuel du secrétariat compte tenu des congés de maladie :

La secrétaire générale étant en congés longue maladie, une personne la remplaçait dans ses missions. Cette dernière ayant eu des problèmes de santé, elle est absente depuis le 5 janvier. Monsieur le Maire a pris l'initiative de fermer la mairie au public les après-midis en continuant d'honorer les rendez-vous pris pour les cartes d'identité et passeport afin de ne pas surcharger les 2 agents administratifs.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**